



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03\_2026\_34

L'An deux mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13/05/2026

DATE D’AFFICHAGE : 13/05/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY, M. Christian TANAÏS.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme Nathalie DARRAGUS, M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER à M. Baptiste IBANEZ, Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :**

**Secrétaire de Séance :** M. Joseph AFONSO.

**OBJET :** DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS SACLAY.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts notamment l'article 1609 nonies C ;



**VU** la délibération n°2020-122 du 16 juillet 2020 de la Communauté d'agglomération Paris Saclay portant création et composition de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) ;

**VU** la délibération n° DEL CM 02\_2026\_11 du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire de Villejust ;

**VU** le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

**CONSIDÉRANT** que chaque commune membre est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CLECT pour siéger au sein de cette commission ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission municipale en date du 11 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures de Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA et de M. Zacharie RIBEIRO ;

Monsieur Le Maire propose de procéder à un vote à main levée.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**DÉSIGNE** les représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) comme suit :

- Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA Titulaire
- M Zacharie RIBEIRO Suppléant

**CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 18/05/2026*

*Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI*